



SESSAD SOL-N
Service d'Education
et de Soins Spécialisés A Domicile
8 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN-SUR-LIBRON
Tél. : 04 67 90 63 81 – Fax : 04 67 90 66 71
Mail : sevad.sola34@croix-rouge.fr



CONVENTION DE PARTENARIAT Temps de cantine – élève Manon MOLINET LANGLAIT

Le présent document règle les rapports entre :

Mairie de Lespignan
Place Povéda - 34710 Lespignan
Représenté par Mr Jean – François GUIBBERT, maire
D'une part,

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_010-DE

et :

Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile - SOL-N, Croix-Rouge Française
SESSAD SOL-N
Situé 8 Mail Philippe Lamour - 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON
Tél. : 04 67 90 63 81
Par délégation, représenté par Mme PUECH, responsable du SESSAD.
D'autre part.

Convention valable à partir du 17.03.25 jusqu'au 30.06.2025.

Objet du présent document :

Soutenir l'inclusion sur un temps périscolaire de l'enfant : **MOLINET LANGLAIT Manon**

Scolarisé à l'école élémentaire – 17 Rue des écoles – 34710 Lespignan
Accompagné par : Mme FOURMI Emilie, éducatrice Spécialisée née le 06.06.1983 à DOLE (39) du SESSAD SOL-N
et présente sur le temps de cantine de 12H05 à 13H40, en dehors des périodes de vacances scolaire.

Modalités d'accompagnement :

Présence de l'éducatrice le lundi de 12h05 à 13h40.

Les objectifs de cette intervention sont :

- Faciliter les relations aux autres

Moyens :

- Accompagnement éducatif sur le temps de cantine.

Dispositions relatives à la sécurité :

L'intervenant du SESSAD s'engage à respecter les consignes générales de sécurité de l'établissement scolaire.



SESSAD SOL-N

Service d'Education
et de Soins Spécialisés A Domicile
8 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN-SUR-LIBRON
Tél. : 04 67 90 63 81 – Fax : 04 67 90 66 71
Mail : sessad.soln34@croix-rouge.fr



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Dispositions Financières :

Le SESSAD SOL-N s'engage à prendre à sa charge les frais de restauration relatifs aux repas du professionnel intervenant auprès de l'enfant, sur facturation fournie.

Les parents de l'enfant MOLINET LANGLAIT Manon assureront son inscription en régime demi-pensionnaire pour le repas du lundi

Exécution de la convention :

La présente convention peut être dénoncée pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou en cas de force majeure :

1. Par la Mairie.
2. Par le SESSAD SOL-N.

L'éducatrice débutera ses interventions auprès de l'enfant à compter du **17.03.2025** Les modalités d'accompagnement peuvent évoluer en fonction des capacités d'adaptation du jeune en concertation avec la famille, l'équipe éducative et les professionnels du SESSAD.

Les différentes parties s'engagent à communiquer au plus tôt tout changement de l'accueil de l'enfant.

Les représentants légaux de l'enfant recevront un exemplaire du présent document.

La durée du document de partenariat est subordonnée à l'inscription de l'enfant au restaurant scolaire et à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Fait à Boujan-sur-Libron, le 10.03.2025

Signatures :

Mairie de Lospignan, le 13/03/2025

Mr GUIBBERT
Maire

SESSAD SOL-N

Mme PUECH,
Responsable SESSAD



Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_010-DE